

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de la convocation
12 juin 2014

Date d'affichage
12 juin 2014

xxxxxxx

SÉANCE DU 20 JUIN 2014

xxxxxxx

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'OFFEMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Présents :

Monsieur CARLES Pierre, Maire.

Mesdames et Messieurs TERREAUX Maria, BROS Dominique, TRITTER Carole, MURAROTTO Michel, MUESSER Nicole, SAKAR Kenan, BOYER Jérôme, ROUSSELET Michelle, Adjoint.

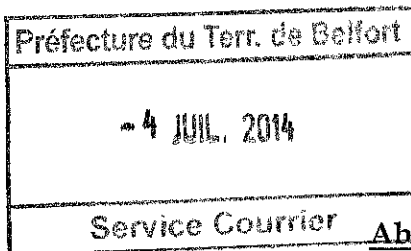
Mesdames et Monsieur ROMANCZUK Suzanne, KADDOUR Zohra, OEUVRARD Renaud, conseillers délégués.

Mesdames et Messieurs CAVAGNAC Bernadette, LAMAIRE Gilles, CABROL Marie-Line, SERZIAN Jacques, KAMMERER Laurence, VETTER Lionel, COENT Jean-Yves, PERNEL Catherine, BOUVIER Françoise, RETAILLEAU Dominique, MAUVAIS Jean-François, CHAMAGNE Didier, DEMIR Vedat, conseillers municipaux.

Excusés :

Monsieur ZELLER Bernard, pouvoir à Madame TRITTER Carole.

Monsieur CHAMAGNE Didier, pouvoir à Madame BOUVIER Françoise (jusqu'à l'arrivée en séance de Monsieur CHAMAGNE Didier).

Absent :

Monsieur PETITJEAN Baptiste.

Monsieur Lionel VETTER a été nommé secrétaire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉFÉRENCES : 14-68bis

OBJET : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

**DELIBERATION**

présentée par Monsieur Pierre CARLES, Maire,

**Références : 14-68 bis**

**Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Offemont.

**Etaient présents :**

Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Mesdames et Messieurs TERREAUX Maria, BROS Dominique, TRITTER Carole, MURAROTTO Michel, MUESSER Nicole, SAKAR Kenan, BOYER Jérôme, ROUSSELET Michelle, Adjointes.

Mesdames et Monsieur ROMANCZUK Suzanne, KADDOUR Zohra, OEUVRARD Renaud, Conseillers délégués.

Mesdames et Messieurs CAVAGNAC Bernadette, LAMAIRE Gilles, CABROL Marie-Line, SERZIAN Jacques, KAMMERER Laurence, VETTER Lionel, COENT Jean-Yves, PERNEL Catherine, BOUVIER Françoise, RETAILLEAU Dominique, MAUVAIS Jean-François, CHAMAGNE Didier, DEMIR Vedat, conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

Monsieur ZELLER Bernard, pouvoir à Madame TRITTER Carole.

Monsieur CHAMAGNE Didier, pouvoir à Madame BOUVIER Françoise (jusqu'à son arrivée en séance à 20h13, avant le vote).

**Etait absent :**

Monsieur PETITJEAN Baptiste.

Vu la circulaire n° NOR/INTA/1411886C en date du 2 juin 2014 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014154-0007 en date du 3 juin 2014 portant communication du nombre de délégués et de suppléants à élire par commune lors de l'élection du 20 juin 2014 (préparatoire à l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014),

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°2014162-0004 en date du 11 juin 2014 de l'arrêté préfectoral n° 2014154-0007 en date du 3 juin 2014 portant communication du nombre de délégués et de suppléants à élire par commune lors de l'élection du 20 juin 2014 (préparatoire à l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014),

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du Code électoral, Monsieur Pierre CARLES, Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes : il s'agit de Mesdames Nicole MUESSER et Maria TERREAUX, et de Messieurs Vedat DEMIR et Jérôme BOYER. La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Monsieur Lionel VETTER est nommé secrétaire de séance.

Les listes présentées sont les suivantes :

Liste « Un vent de liberté pour Offemont » (liste A) :

1. CARLES Pierre
2. TRITTER Carole
3. MURAROTTO Michel
4. CABROL Marie-Line
5. SERZIAN Jacques
6. TERREAUX Maria
7. BROS Dominique
8. ROMANCZUK Suzanne
9. SAKAR Kenan
10. CAVAGNAC Bernadette
11. OEUVRARD Renaud
12. ROUSSELET Michelle
13. VETTER Lionel
14. PERNEL Catherine
15. COENT Jean-Yves
16. KAMMERER Laurence
17. BOYER Jérôme
18. MUESSER Nicole
19. ZELLER Bernard
20. KADDOUR Zohra

Liste ayant pour tête de liste Françoise BOUVIER (liste B) :

1. Françoise BOUVIER
2. Didier CHAMAGNE

Monsieur Pierre CARLES, Maire, invite l'assemblée à procéder à l'élection des délégués et leurs suppléants en vue des élections des sénateurs.

Il rappelle au préalable que :

- les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans

panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu (art. L 289 et R 133 du Code électoral) ;

- les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art L 287, L 445 et L 556 du Code électoral) ;
- conformément à l'arrêté préfectoral en date du 3 juin 2014, modifié le 11 juin 2014, le Conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants ;
- les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art L 289 du Code électoral) ; les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis l'enveloppe contenant son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
- nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	26

Ont obtenu :

Liste A : **22 voix**

Liste B : **4 voix**

DELEGUES :

Le quotient électoral applicable est :  $26/15 = 1.73$  arrondi à 2.

Attribution des mandats au quotient :

La liste A obtient :  $22/2 = 11$  soit **11 mandats**

La liste B obtient :  $4/2 = 2$  soit **2 mandats**

Ainsi 13 mandats ont été attribués.

Il est procédé à l'attribution du 14<sup>e</sup> mandat :

Liste A :  $22/(11+1) = 1.83$

Liste B :  $2/(2+1) = 0.66$

La liste A ayant obtenu la plus forte moyenne, obtient le 14<sup>e</sup> mandat.

Il est procédé à l'attribution du 15<sup>e</sup> mandat :

Liste A :  $22/(12+1) = 1.69$

Liste B :  $2/(2+1) = 0.66$

La liste A ayant obtenu la plus forte moyenne, obtient le 15<sup>e</sup> mandat.

Ainsi :

La liste A obtient **13 mandats** de délégués.

La liste B obtient **2 mandats** de délégués.

#### SUPPLEANTS :

Le quotient électoral applicable est :  $26/5 = 5,2$  arrondi à 6.

Attribution des mandats au quotient :

La liste A obtient :  $22/6 = 3.66$  soit **3 mandats**

La liste B obtient :  $4/6 = 0.66$  soit **0 mandat**

Ainsi 3 mandats ont été attribués.

Il est procédé à l'attribution du 4<sup>e</sup> mandat :

Liste A :  $22/(3+1) = 5.5$

Liste B :  $4/(0+1) = 4$

La liste A ayant obtenu la plus forte moyenne, obtient le 4<sup>e</sup> mandat.

Il est procédé à l'attribution du 5<sup>e</sup> mandat :

Liste A :  $22/(4+1) = 4.4$

Liste B :  $4/(0+1) = 4$

La liste A ayant obtenu la plus forte moyenne, obtient le 5<sup>e</sup> mandat.

Ainsi :

La liste A obtient **5 mandats** de suppléants.

La liste B obtient **0 mandat** de suppléants.

Sont ainsi désignés **délégués** :

1. CARLES Pierre
2. TRITTER Carole
3. MURAROTTO Michel
4. CABROL Marie-Line
5. SERZIAN Jacques
6. TERREAUX Maria
7. BROS Dominique
8. ROMANCZUK Suzanne
9. SAKAR Kenan
10. CAVAGNAC Bernadette
11. OEUVRARD Renaud
12. ROUSSELET Michelle

13. VETTER Lionel
14. BOUVIER Françoise
15. CHAMAGNE Didier

Sont ainsi désignés **suppléants** :

1. PERNEL Catherine
2. COENT Jean-Yves
3. KAMMERER Laurence
4. BOYER Jérôme
5. MUESSER Nicole

- Ont signé au registre tous les membres présents.
- Pour extrait conforme.
- A OFFEMONT, le vingt-quatre juin deux mil quatorze.

LE MAIRE,  
Pierre CARLES

